

Laon, le 30 novembre 2020

**Le préfet de l'Aisne**

à

Mesdames et Messieurs les maires des communes du  
département de l'Aisne

*en communication à :*

*Mesdames et Monsieur les sous-préfets  
Mesdames et Messieurs les chefs des services  
déconcentrés de l'État*

*Madame la directrice départementale de l'office national des  
anciens combattants et victimes de guerre  
Messieurs les agents de sécurité de la préfecture*

**Objet : Pavoisement des édifices publics et message à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie**

P. J. : Message de Madame la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées.

La journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie est célébrée le 5 décembre de chaque année. Cet hommage national est étendu aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux victimes civiles depuis 2005.

Vous trouverez ci-joint le message de Madame la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées que je vous invite à lire au cours de la cérémonie que vous seriez amené à organiser dans votre commune, dans le strict respect des mesures de distanciation et du port du masque. En particulier, le public ne devra pas être convié, et la présence éventuelle de porte-drapeaux très restreinte.

Une cérémonie départementale sera organisée au monument aux morts de Laon. Elle ne sera pas ouverte au public.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales toute la journée du 5 décembre 2020.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.



**Ziad Khoury**